



**INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE**

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX 15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

CARAC ACTIONS EURO

**FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale
FCP de droit français**

RAPPORT SEMESTRIEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

CARAC ACTIONS EURO

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier	
b) Avoirs bancaires	68,49
c) Autres actifs détenus par l'OPC	15 304 448,37
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	15 304 516,86
e) Passif	-193 164,22
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	15 111 352,64

* Les montants sont signés

Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
CARAC ACTIONS EURO	C	15 111 352,64	59 630,672	253,41

CARAC ACTIONS EURO

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Eléments du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	101,20	99,93

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

CARAC ACTIONS EURO

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Répartition des actifs du A), B), C), D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

CARAC ACTIONS EURO

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Répartition des actifs du A), B), C), D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

CARAC ACTIONS EURO

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	101,20	99,93
Autres		
TOTAL	101,20	99,93

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

CARAC ACTIONS EURO

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	361 379,46	554 389,91

CARAC ACTIONS EURO

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Portefeuille titres détaillé au 31/12/2021 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CPR EUROLAND ESG I	EUR	94,968	15 293 166,18	101,20
TOTAL FRANCE			15 293 166,18	101,20
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			15 293 166,18	101,20
TOTAL Organismes de placement collectif			15 293 166,18	101,20
Créances			11 282,19	0,08
Dettes			-193 164,22	-1,28
Comptes financiers			68,49	
Actif net			15 111 352,64	100,00